





AVIS DE COURSE CHALLENGE ski/voile « ECLAIR DE FEU » CLASSE WETA

Le Weta Classe France organise le challenge ski/voile « Eclair de Feu », afin de diversifier ses activités et favoriser la convivialité entre ses adhérents.

Le principe de ce challenge est de combiner six manches, trois de ski et trois de voile.

Ce challenge « Eclair de Feu » est une épreuve à part qui ne sera pas comptabilisée dans le challenge général de Weta Classe France afin de ne pas défavoriser les membres qui ne font pas de ski.

Seuls les adhérents WCF à jour de leur cotisation annuelle pourront participer. Le classement sera individuel et nécessitera d'être présent sur toutes les épreuves.

Pour 2023, l'épreuve de ski se déroulera dans la station de Crest-Voland et l'épreuve de voile lors du national de Mandelieu.

En cas d'annulation d'une des manches pour des raisons extérieures (météo, arrêté préfectoral...), l'organisation se réserve la possibilité de proposer une manche de substitution.

L'épreuve de SKI se déroulera comme suit :

- a) Trois manches de ski de type « flèche », chronométrées, se dérouleront le dimanche 22 janvier 2023.
- b) Chaque manche de ski vaut pour un résultat propre.
- c) L'organisation des manches de ski sera sous la responsabilité de l'Ecole du Ski Français.
- d) Les règles de course appliquées pour les manches de ski seront définies par les organisateurs en conformité avec la Fédération Française de ski alpin.
- e) Les participants, quel que soit leur sexe, seront libres de choisir leurs supports (ski alpin, surf, mono ski, télémark, ...) sans qu'aucune compensation de temps ne soit applicable.
- f) Le classement sera individuel.
- g) Un classement ski, avec l'ensemble des participants, sera établi en additionnant le temps des trois manches courues.

L'épreuve de VOILE se déroulera comme suit :

- a) L'épreuve se déroulera lors du national de Mandelieu, prévu du 27 au 29 mai 2023.
- b) La première manche de chaque journée sera retenue pour le classement du challenge ski/voile, soit 3 manches.
- c) Une comptabilité spécifique aux participants au challenge ski/voile sera retenue, à savoir qu'il sera établi un classement propre aux membres engagés dans ce challenge en décomptant les autres participants.
- d) Le classement sera individuel, les doubles marquants individuellement le même nombre de points.
- e) Les règles de courses, conformément à l'avis de course du national de Mandelieu, seront respectées, dont l'application des ratings.

Le classement du challenge ski/voile se calcule selon les règles suivantes :

- a) Le classement sera calculé comme suit : pour chaque épreuve : 1 point au premier, 2 points au deuxième, 3 points au troisième, ainsi de suite et nombre de points + 1 du nombre de participants pour les abandons.
- b) Le vainqueur du chalenge ski/voile sera celui qui aura réalisé le meilleur classement en retenant les deux meilleurs résultats des trois manches de ski et les deux meilleurs résultats des trois manches de voile.
- c) La remise des prix aura lieu à l'issue lors de la remise des prix du national de Mandelieu.